

Employé de blanchisserie et de pressing



Prévention des risques professionnels

Afin de préserver votre santé, votre médecin du travail vous conseille de protéger :



VOS YEUX

► Porter des lunettes de protection pour le chargement des machines en solvants et la récupération des boues.

► Les lentilles de contact sont déconseillées.



VOTRE PEAU

► Porter des vêtements adaptés.
► Laver soigneusement vos mains, utiliser des crèmes protectrices.

► Porter des gants en nitrile ou en vinyle particulièrement lors du tri du linge et de la manipulation prolongée des solvants.



VOS VOIES RESPIRATOIRES

► Travailler dans un local bien ventilé.
► Porter un masque respiratoire adapté pour le montage, la récupération des boues, les transvasements...

► À l'ouverture de la machine, s'éloigner quelques instants avant le déchargement.

RISQUE CHIMIQUE

Respecter les consignes de sécurité indiquées sur les étiquettes des produits utilisés ainsi que sur les fiches techniques et les fiches de données de sécurité. Si besoin, interroger votre médecin du travail.





DANS LES BLANCHISSERIES INDUSTRIELLES EN PARTICULIER

- ▶ Ne pas porter de bague.
- ▶ Attacher vos cheveux s'ils sont longs.



VOTRE DOS ET VOS ARTICULATIONS

- ▶ Travailler à hauteur d'homme pour éviter de courber le dos (table de travail réglable).
- ▶ Utiliser un fer à repasser le plus léger possible ou un bras équilibreur.
- ▶ Pas de posture prolongée les bras surélevés.
- ▶ Éviter les postures penchées en avant pour la manipulation, le chargement et le recueil du linge à la sortie, mais fléchir les genoux en gardant le tronc le plus vertical possible ou utiliser un comptoir à hauteur approprié.



VOS JAMBES

- ▶ Alternier dès que possible la position assise et debout (siège assis/debout conseillé pour le travail sur machines).
- ▶ Boire suffisamment d'eau (1,5 à 2 L par jour).
- ▶ Éviter les vêtements trop serrés au niveau des jambes et de l'abdomen.
- ▶ Éviter les sources de chaleur extérieures à votre travail (exposition solaire prolongée).
- ▶ Pratiquer une activité physique régulière.
- ▶ Dormir avec les jambes surélevées.

**EN CAS DE GROSSESSE,
CONTACTEZ VOTRE
MÉDECIN DU TRAVAIL**

RESTEZ VIGILANT

Il est interdit de fumer, boire ou manger sur les lieux de travail.

Si vous le souhaitez, une liste des fournisseurs d'EPI (Équipements de Protection Individuelle) est disponible auprès de votre médecin du travail.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez
votre Médecin du travail ou l'équipe
pluridisciplinaire de votre Service
de Santé au Travail

SANTÉ
AU TRAVAIL

AISMT13

prévenir
les risques
professionnels

Document élaboré par AMETRA 06,
membre de Présanse Paca-Corse



Retrouvez-nous sur

